

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



→ FICHE EXPÉRIENCES



DÉMARCHE DE COORDINATION ENTRE ENTREPRISES

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



Le PPRT de Port-Jérôme prescrit la mise en œuvre d'une démarche de coordination entre les entreprises. Elle est pilotée par l'association des entreprises de Port-Jérôme et de sa région (AEPJR).

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE

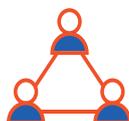


En 1972, des entreprises implantées sur la zone industrielle de Port-Jérôme se sont constituées en association, l'AEPJR, dans le but de lutter contre les phénomènes de pollution industrielle et de participer au développement économique de la zone. Étroitement liée aux collectivités depuis sa création, l'AEPJR est reconnue par les services de l'État et a été associée à l'élaboration du PPRT. Dans le cadre de la circulaire plates-formes, elle est apparue comme l'interlocutrice naturelle pour piloter « la démarche de coordination ». Les missions historiques de cette association et les actions liées à la mise en œuvre du PPRT se confondent sur de très nombreux points et se déploient plus largement sur le périmètre du PPI.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > La ZI fait partie des 17 plates-formes listées par la circulaire de 2013, qui y est appliquée de manière atypique. La plate-forme est nommée « zone industrielle cohérente » et la gouvernance « démarche de coordination ».
- > L'AEPJR pilote la démarche de coordination mais elle n'est pas mentionnée dans le règlement PPRT.
- > Le règlement PPRT ne prescrit pas d'engagement juridique ni d'adhésion obligatoire à l'AEPJR. Il impose la participation à une structure de coordination qui se réunit tous les ans.

ACTEURS IMPLIQUÉS



Les industriels

Ils ont créé l'AEPJR en collaboration avec la collectivité.

Caux Seine agglo

Elle assure l'animation de l'AEPJR.

Les entreprises impactées

Elles adhèrent progressivement à l'association et/ou participent à l'information annuelle.



FICHE EXPÉRIENCES

DÉMARCHE DE COORDINATION
ENTRE ENTREPRISES

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME

OBJECTIFS

- > **Répondre aux objectifs réglementaires du PPRT**
- > Organiser des **opérations collectives** en matière de sécurité et de coordination HSE
- > Favoriser le **partage d'informations** et le développement d'une culture commune de la sécurité
- > Permettre le **maintien et l'accueil de nouvelles entreprises** en zone à risques industriels

DESCRIPTIF

L'ASSOCIATION AEPJR

L'AEPJR compte 34 membres en 2019 dont les 6 établissements Seveso seuil haut. Elle est dirigée par un bureau composé de 4 directeurs de sites ou responsables HSE. Son animation est assurée par Caux Seine agglomération, par le relais d'un fonctionnaire territorial mis à disposition. L'AEPJR réunit ses membres environ 4 fois par an pour travailler collectivement sur des thématiques liées aux risques technologiques, à la pollution de l'eau et de l'air, à la formation. Parallèlement elle organise une réunion annuelle pour les entreprises ayant intégré la structure de coordination comme indiqué dans le règlement PPRT.

Depuis l'approbation du PPRT, l'association s'est centrée sur la mise en œuvre des prescriptions réglementaires. Elle cherche à favoriser le maintien des entreprises sur la zone industrielle en les accompagnant dans la réalisation de leurs obligations.

LE PÉRIMÈTRE DE LA « ZONE INDUSTRIELLE COHÉRENTE »

Le périmètre sur lequel porte la structure de coordination se déploie autour des 6 établissements Seveso seuil haut et comprend des activités :

- > de nature industrielle et similaire aux activités existantes ;
- > en lien technique direct avec les activités précitées ou les sites à l'origine des risques ;
- > portuaires ou nécessitant les moyens logistiques portuaires ;
- > les prestataires ou sous-traitants.

Une entreprise est dite intégrée à la zone industrielle cohérente si :

- elle engage une démarche de coordination avec le site Seveso seuil haut qui génère des phénomènes dangereux sur son bien ;
- elle participe à la structure de coordination qui se réunit au moins une fois par an ;
- son activité est recensée dans le règlement.

Elle a pour obligation d'établir un PMA-AE et de participer à des opérations collectives.

Le périmètre de la zone industrielle est plus restreint que celui de l'AEPJR.

L'association n'opère pas de distinction entre une entreprise située dans le périmètre PPRT ou en dehors, mais elle cherche au contraire à développer une culture de la sécurité sur l'ensemble de la zone. Les outils qu'elle propose peuvent être appropriés par toutes les entreprises mais aussi pour d'autres typologies de risques comme les risques naturels.

AVANCEMENT

L'AEPJR a décliné la démarche de coordination en plusieurs actions qui recourent d'ailleurs des projets de longue date. Ainsi depuis 2009, elle travaille sur un plan de communication d'urgence entre entreprises qui s'inscrit pleinement dans le travail sur la culture commune de la sécurité. L'AEPJR a participé, aux côtés de SYNERZIP-LH, à l'élaboration du recueil de conseils pour la mise en œuvre des PMA-AE. Au-delà de ces actions de coordination, elle porte différents dossiers collectifs tels que le développement du réseau de sirènes et la prévention des pollutions.



FICHE EXPÉRIENCES

DÉMARCHE DE COORDINATION
ENTRE ENTREPRISES

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



FOCUS

UN PARTENARIAT HISTORIQUE ENTRE LES INDUSTRIELS ET LA COLLECTIVITÉ

L'implication de Caux Seine agglo dans l'animation de l'association est un **mode de fonctionnement unique**. Il facilite assurément la gestion quotidienne de la zone et les échanges entre les acteurs en faisant de l'AEPJR un relais institutionnalisé auprès des entreprises. Elles peuvent ainsi faire part de leurs difficultés sur des questions relatives à la sécurité, à l'élimination des déchets, etc. La collectivité, quant à elle, est maintenue informée de leur activité en cas d'incident ou d'accident. Ces liens avec la collectivité permettent de déployer des actions en matière de coordination de la sécurité sur un périmètre élargi, au-delà de la « zone industrielle cohérente », par l'harmonisation des dispositifs d'alerte à l'échelle du PPI.

LA DÉMARCHE PLATES-FORMES CHIMIQUES

Depuis 2013, Port-Jérôme s'est engagée dans la démarche nationale plates-formes chimiques, initiée par France Chimie, qui a pour objectif d'améliorer la compétitivité des sites français en leur donnant une visibilité à l'échelle internationale. Il s'agit pour cela de renforcer et de formaliser les synergies industrielles entre entreprises, considérées comme un vecteur d'attractivité. Ainsi, au-delà du cadre de la sécurité, la mutualisation des équipements et des services (gestion de l'eau, réseaux de vapeur, etc.), sur laquelle intervient l'AEPJR, constitue un autre levier de connaissance mutuelle entre les entreprises. A Port-Jérôme, l'enjeu est de taille car 200 hectares sont disponibles pour accueillir de nouveaux projets.

BILAN

POINTS FORTS

- Une association d'industriels ancienne et mature, reconnue par les services de l'État comme structure fédératrice
- Une forte implication de la communauté d'agglomération Caux Seine agglo
- Un cadre associatif « souple » qui permet aux entreprises de s'impliquer selon leurs besoins

PERSPECTIVES

- L'adhésion des entreprises situées en zone bleue
- Une mutualisation plus poussée entre les entreprises
- L'accueil de nouveaux projets

CHIFFRES CLÉS

34

entreprises membres
de l'association
en mars 2019

12 000

euros
de budget annuel

200

hectares de foncier
disponible



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Une association dynamique, considérée comme une interlocutrice privilégiée par les services de l'État et les entreprises
- > Un dialogue régulier entre l'ensemble des acteurs concernés : AEPJR, collectivités locales et services de l'État, réunis régulièrement au sein des Commissions de suivi de site (CSS)
- > Des collectivités locales actives, qui jouent le rôle de relais dans la coordination des dispositifs d'alerte auprès des services de l'État

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > L'identification des entreprises et la promotion de l'AEPJR auprès d'elles
- > Une présence inégale des entreprises aux réunions qui traduit un manque de visibilité à l'échelle de la zone industrielle
- > Des liens entre les entreprises riveraines à renforcer

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Les statuts de l'association

POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE PORT-JÉRÔME :
aepjr@cauxseine.fr

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES